

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 41 (1905)

Heft: 34-35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

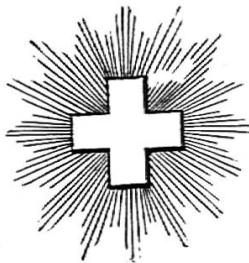
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLI^{me} ANNÉE

N^o 34-35.



LAUSANNE

2 septembre 1905.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Un pénitencier quaker en Amérique. — Le credo du maître d'école. — Glanures historiques. — Chronique scolaire : Confédération suisse, Vaud, Valais. — Revue de la Suisse allemande. — Revue des journaux. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Ce qu'apprennent nos écoliers dans les promenades en commun (suite.) — Analyse logique : Réponses à notre question du 5 août. — Dictées. — Récitation. — Variété : Jeux de philologues.*

Une de nos fidèles abonnées et dévouées collaboratrices, Mlle A. Descœudres, à Genève, nous envoie l'article suivant qui est de nature à intéresser à divers points de vue les lecteurs de notre journal. C'est le compte rendu d'une visite faite par Charles Wagner, l'auteur de *La Vie Simple et de l'Ami*, dans une maison de correction des Etats-Unis. A la fin de cet article, qui met, nous semble-t-il, très bien en relief le rôle de la dignité personnelle dans l'éducation, M. Wagner parle du « *Credo du maître d'école* ». Mlle Descœudres ayant écrit à M. Wagner pour lui demander l'autorisation de publier ces documents, nous sommes en mesure de donner aujourd'hui et l'article et le dit « *Credo* ».

UN PÉNITENCIER QUAKER EN AMÉRIQUE

Je venais de voir aux environs de Philadelphie, dans une jolie contrée ondulée, où les champs et les fermes alternent avec des restes de forêts, une magnifique école coéducationalle, dirigée par les Quakers. Maintenant, me dit frère Joseph Elkinton, négociant et speaker dans les meetings quakers, venez que je vous montre une autre maison, celle-là pour enfants et jeunes gens égarés.

Nous partîmes, cahotés par de mauvais chemins de traverse et bientôt gagnâmes une sorte de cité, bâtie sur une colline à large dos et composée d'une vingtaine de maisons. C'était là. Je n'en

croyais pas mes yeux. Pour une maison de correction, cet établissement manquait complètement de physionomie. D'abord, pas de mur, pas même une palissade, pas même un fil de fer ! On entre et sort comme on veut. Sur une question à ce sujet, le Quaker Elkinton me répondit, avec un sourire malicieux : « C'est pour empêcher les évasions ». Il paraît que rien n'empêche les gens de s'en aller comme d'être libres de le faire à toute heure. Cette absence de barrières, de portes, de verrous, de gardiens farouches me fit beaucoup songer, et je finis par trouver qu'elle était parfaitement en rapport avec les principes de ces « amis », si humains en toutes choses. En effet, quoiqu'ils soient de vrais croyants, ayant la foi qui transporte les montagnes, ils n'ont pas construit autour de leur cité spirituelle de ces murs qui s'appellent des credos. Ils ne voudraient pas qu'un mur empêchât l'esprit de souffler ou le soleil de rayonner. Et la même raison qui fait qu'ils n'ont pas une fibre ecclésiastique dans le corps, les fait reculer devant les mesures coercitives, même quand il s'agit de jeunes mauvais drôles. Ah ! que je comprends ces choses, et que cette foi en la liberté me semble belle !

En approchant des maisons situées sur les deux rangs le long d'une large avenue, avec au bout un bâtiment directeur, je remarquai qu'elles étaient tapissées de lierre. Non de lierre comme nous le connaissons et qui ne supporte pas les hivers rigoureux de l'Amérique, mais d'un lierre qui perd ses feuilles en automne. Avant de tomber, ses feuilles prennent de belles tonalités, variant entre le rose pâle et le pourpre intense. Toutes les maisons en étaient garnies. On eût dit les feux d'un beau couchant, caressant leurs pierres, leurs embrasures de portes et de fenêtres. C'était si gracieux, qu'on eût pris plutôt ce souriant endroit pour un séjour privilégié où l'on récompense la vertu que pour un lieu sévère où le vice doit être corrigé. Pour sûr que plus d'une âme légale, imbue des principes classiques de la poigne, eût senti là son mépris s'éveiller.

Joseph Elkinton me montra une maison en construction où des charpentiers étaient en train de poser des poutres. Ceci, dit-il, est une nouvelle demeure. Ceux qui la construisent sont les ainés de la maison. Ils travaillent sous la direction de quelques hommes du métier. Le système ici est de faire faire tous les travaux par les enfants eux-mêmes.

Nous commençâmes la visite à travers une série de constructions, nous vîmes des ateliers et des écoles. L'école fonctionne le matin, sauf pour les petits, qui la fréquentent l'après-midi également. L'atelier fonctionne l'après-midi. Nous vîmes faire des sou-

liers, des vêtements, des meubles, imprimer un journal, laver et repasser du linge. Sur une table à repasser, des gamins repassaient des chemises avec des fers chauffés à l'électricité. C'est commode comme tout. Le même fer, en contact avec un courant, fonctionne indéfiniment : point d'émanations gazeuses, point de taches de charbon. Toute cette population d'enfants n'avait pas l'air de contrainte que jusqu'ici j'avais toujours remarqué dans les maisons analogues. Nous en vîmes d'autres qui venaient du labour, marchant en rangs comme des soldats, mais leur expression de figure était celle de gars contents de leur sort. Frère Joseph me dit que le principe fondamental de la maison était de *restaurer en chacun le sentiment de la dignité humaine*. Jamais on ne leur parle de leurs fautes passées ; le passé est considéré comme oublié et pardonné. On préfère faire vibrer en eux la fibre héroïque que de les attendrir, et les ennoblir que de les décourager par le sentiment trop vif et trop persistant de leurs fautes.

Nous vîmes leurs habitations propres, visiblement respectées, sans aucune de ces traces de dégradation qui montrent qu'un homme manque de respect pour sa propre maison.

Sur la table, dressée pour le dîner, verres et vaisselle d'une propreté immaculée, et des serviettes, s'il vous plaît, pliées avec une certaine coquetterie. Tout rappelle que ceux qui s'asseoiront à ces petites tables de six sont, chacun en son particulier, considérés comme quelqu'un et non comme de simples numéros. Pendant que nous visitions le bâtiment de gymnastique et les piscines de bain, un carillon se mit à sonner dans la tour de l'horloge.

— Est-il mécanique, dis-je à Elkinton ?

— Non, c'est un des jeunes pensionnaires qui le fait sonner. Il est habile musicien et nous pensons que les mélodies apaisantes ou joyeuses qu'il fait entendre peuvent agir favorablement sur l'esprit des enfants, aux heures surtout où ils se reposent et peuvent écouter tranquillement.

Une fois le tour complet fait, nous pûmes voir dans le bureau du directeur les albums nombreux et fort curieux où sont représentées toutes les générations qui ont passé par l'école. Chaque enfant a une courte biographie en deux parties : avant son entrée et pendant son séjour à la maison. Au-dessus des détails biographiques sont deux photographies. L'une représente l'élève tel qu'il est entré ; elle se fait toujours à la première heure et, en général, représente des figures pâles et sournoises ou contraintes et dissimulées. L'autre photographie représente ce même élève tel qu'il est au jour de la sortie. Entre ces deux photographies, il y a souvent des différences frappantes. Pour une minorité qui semble n'avoir pas profité, il y

a un nombre énorme de physionomies qui accusent une transformation complète.

J'eus un long entretien avec le directeur et quelques-uns de ses principaux collaborateurs. Tous sont Quakers, quoiqu'il n'y ait pas un seul enfant quaker parmi ces pauvres jeunes habitants du refuge. Tous m'ont frappé par la foi en l'homme, en l'enfant. Ils sont bien moins obstinés à mettre en relief la corruption native des gens qu'à découvrir en chacun quelque vestige de l'image de Dieu. Ils aiment ces enfants, sans avoir vis-à-vis d'eux l'air protecteur des justes qui consentent à toucher aux injustes. Ils se frappent la poitrine parce que des enfants sont tombés, victimes souvent de notre état social vicieux. Et ils les aiment à cause de leur malheur.

Que ces Quakers sont donc de braves gens et que leur mépris austère des conventions, leur simplicité rude et bienveillante m'a gagné le cœur.

Je les récompensai de tant de bienfaits spirituels que leur fraternelle compagnie m'avaient procurés, en leur « chippant » une jolie inscription fixée au mur dans le cabinet du directeur. Sans autre forme de procès, je la mis dans ma poche.

Et qu'était-ce donc? C'était un credo dont la lecture m'avait touché jusqu'aux larmes, intitulé : « The schoolmasters Creed ». Il commence ainsi : « I believe in boys and girls! » (Je crois aux jeunes garçons et aux jeunes filles). La voilà la foi en l'homme, sans laquelle toute notre foi s'écroule dans le néant et le pessimisme.

Si vous doutez de l'homme, de son œuvre, du grand labeur sur les sillons de la terre; si vous ne prenez la présente économie que comme une affaire mal engagée, destinée à la banqueroute et dont l'au-delà seul payera le déficit, vous faites une injure au Dieu en qui vous prétendez croire et que vous pensez glorifier en niant l'homme. Car l'auteur responsable de ce monde présent, c'est Lui! Son honneur est engagé sur nos têtes. Ce n'est pas lui manquer, c'est lui rendre l'hommage qui lui est dû que de confesser sa foi en l'humanité. Je ne rendrai pas aux « chers Amis » le carton que je leur ai dérobé et je relirai sans cesse le vaillant, le claironnant Schoolmasters Creed : « I believe in boys and girls ».

LE CREDO DU MAITRE D'ÉCOLE

Je crois aux jeunes garçons et aux jeunes filles, les hommes et les femmes d'un grand demain ; je crois que tout ce que le garçon sème, l'homme le moissonnera.

Je crois à la malédiction de l'ignorance, à l'efficacité des écoles, à la dignité de l'enseignement, à la joie de servir les autres. Je crois à la sagesse révélée dans les vies humaines aussi bien que dans les pages d'un livre imprimé ; aux leçons enseignées moins par des préceptes que par des exemples ; à l'habileté à travailler de ses mains aussi bien qu'à penser de son cerveau ; à tout ce qui fait la vie grande et aimable.

Je crois à la beauté de la salle d'école, à la maison, à la vie quotidienne, aux portes largement ouvertes.

Je crois au rire, à l'amour, à la foi, à tout idéal, et aux espérances lointaines qui nous attirent en haut. Je crois qu'à chaque heure de chaque jour, nous recevons une juste récompense pour tout ce que nous sommes et pour tout ce que nous faisons.

Je crois au présent et à ses opportunités, à l'avenir et à ses promesses, et à la divine joie de vivre.

GLANURES HISTORIQUES

1827

Nominations d'instituteurs vaudois.

(*Nous avons souligné quelques particularités. Le lecteur pourra en souligner d'autres.*)

La place de *régent d'école* de CHARDONNE étant vacante, l'examen de repourvue est fixé au lundi 17 septembre prochain dans la maison commune du dit Chardonne, dès les 8 heures du matin. Cette école est régentée d'après les principes de l'enseignement mutuel, il sera fait lecture, avant l'examen, des conditions imposées. Le bénéfice consiste, outre un bon logement, un jardin et plantage d'environ un fossorier, en L. 330 et fr. 22 pour chauffer la salle d'école, quoique l'on n'ait pas été dans le cas de chauffer jusqu'à présent. Le régent, s'il se chargeait de gouverner l'horloge et sonner les cloches, recevrait encore pour cet office fr. 24. Point de journée aux aspirants, qui devront déposer chez le pasteur de la paroisse ou au greffe de la Municipalité, au moins quinze jours avant l'examen, les papiers voulu par la loi.

L'examen des aspirants à la *régence d'école* de BOULENS aura lieu à huis-clos, le mardi 11 septembre prochain, dans la maison de commune du dit lieu. Office: celui d'un régent de campagne. Bénéfice : un logement, deux cents toises de terrain à cultiver, bois dur demi ancienne toise de Lausanne, bois de sapin autant, et cent cinquante fascines, rendus devant la maison de ville, à charge de chauffer la chambre d'école, huit quarterons de froment, seize de seigle, cent francs argent payable par quartier, à charge de régler l'horloge et faire la prière avant les communions et le Jeûne. Point de journée aux aspirants qui devront présenter leurs papiers à la cure de St-Cierges.

La régence de VICH étant vacante par le décès de celui qui l'a desservie depuis trente-sept ans, l'examen pour la repourvue aura lieu à Vich le lundi 10 septembre à 7 heures du matin. Fonctions : celles de campagne. Bénéfice : loge-

ment, jardin 80 toises de plantage et fr. 218 en argent à charge de chauffer la salle d'école.

M. le régent de la première école de MONT-RICHER ayant annoncé qu'il a été nommé pour celle de Grancy, un concours pour la repourvue est ouvert aux aspirants et leur examen aura lieu à la maison commune du dit Mont-Richer, samedi 8 septembre prochain 1827, environ les 10 heures du matin. Office : celui des régents de campagne, d'après l'état des fonctions qui sera lu suivant l'usage, avant l'examen. Bénéfice : quarante quarterons de mteil, à la ci-devant mesure de Morges, soit quarante-huit quarterons 6 émines de même grain à la mesure légale du canton de Vaud, 49 francs en argent, la jouissance d'une che-nevière, son logement à la maison de commune, et une portion de bois à brûler, de fromage, de poires sauvages et de foin ès Mures, dans le cas où on en fait la répartition entre les bourgeois. Le régent qui sera nommé devra entrer en fonctions quand il aura reçu son brevet et la pension commencera à courir dès qu'il aura commencé les écoles.

Dans ces bénéfices sont compris le traitement et les rétributions qui, en vertu de l'article 11 de la loi du 28 mai 1806, sont à la charge des pères ou tuteurs de chaque écolier : et à cet égard, la Municipalité se conformera à l'arrêté du 9 janvier 1827, dont il sera fait lecture. Les aspirants sont invités à s'annoncer, par lettre, à la Municipalité, au moins 10 jours d'avance, en lui indiquant d'où ils sont, où ils demeurent et où ils ont eu (*sic*) demeuré. *Point de journée aux aspirants, excepté pour cette fois vingt batz à celui qui aura la place.*

La régence de la première école de BEGNINS étant vacante par suite du décès de celui qui la desservait, l'examen pour repourvoir à cette place se fera à Begnins, au logis de l'Ours, le mercredi 28 août courant, à 7 heures très précises du matin. Fonctions : celles des régents de campagne. Traitement : un logement, un jardin et un plantage, fr. 320 en argent, 2 quarterons de blé, 12 livres de beurre, et outre cela les bénéfices communaux, comme à un bourgeois. Ces bénéfices consistent maintenant en 12 livres de beurre, 60 livres de fromage et environ 2 chars de bois de hêtre. Les aspirants devront faire parvenir leurs papiers, au moins 8 jours avant l'examen, à M. le pasteur suffragant, à Begnins. La Municipalité promet 15 batz à chacun des deus aspirants qui seront nommés (*sic*).

(*Communiqué par M. L. MOGEON*). .

En 1834, le 22 juillet, on décide d'accepter la proposition d'enseigner la pédagogie à l'Académie.

En 1835, M. Gauthey reçoit 800 fr. pour le dit cours donné aux étudiants.

La même année (1834), le rapport sur l'état des écoles à Lausanne relate « que le régent du Pont et la Cité se sert de sa chambre à coucher pour tenir l'école ». (Proc. verb. du Cons. de l'Inst. publ.).

(*Communication de M. LOUIS DUPRAZ, Directeur de la Bibliothèque cantonale*). .

Deux nominations d'instituteurs français en 1763 et 1808.

Le document ci-dessous nous a été signalé par M. Louis Dupraz, bibliothécaire cantonal, et c'est M. Jules Corbaz, aide-bibliothécaire, ancien instituteur, qui a bien voulu en faire la copie pour l'*Educateur*. Nos lecteurs pourront comparer la situation faite à l'instituteur dans notre pays, il y a un siècle, avec celle des maîtres d'école français de la même époque environ.

I. Nomination de maître d'école à Jaulgonne¹ en 1763.

L'an mil sept cent soixante-trois, le dimanche dixième jour d'avril, sont comparus par devant nous Nicolas-François Toussaint, notaire royal, garde-notes héréditaire au bailliage de Château-Thierry, résident à Jaulgonne, en présence des témoins soussignés et ci-après nommés, Me Henry Nicolas, prêtre et curé à l'église paroissiale du dit Jaulgonne, suivi des marguilliers et principaux habitants de la dite paroisse assemblés au son de la cloche en la manière accoutumée, à l'effet de procéder à l'élection d'un clerc et maître d'école de la paroisse de ce lieu de Jaulgonne. Et, après avoir mûrement réfléchi, ont, d'une commune et unanime voix, élu et nommé la personne de Jean-Charles Théveny pour maître d'école et clerc de cette paroisse, à la charge par lui de faire les fonctions attachées à la dite commission ci-après énoncées :

- 1^o D'assister Monsieur le curé dans toutes ses fonctions ;
- 2^o De balayer l'église et ranger la sacristie ;
- 3^o De faire exactement l'école pendant toute l'année, à l'exception du temps des vendanges et conformément aux règlements du diocèse.
- 4^o De contenir les enfants à l'église dans la modestie et de faire l'école dans un lieu sain, séparé de l'endroit où il fera son métier de sabotier, et fera généralement à cette occasion tout ce qui sera nécessaire pour le bien et éducation de la jeunesse.

Pourquoi le dit Théveny jouira des avantages et attributions accordés à feu Lous Cannart, précédent maître d'école, qui sont :

- 1^o De recevoir, par chacun an, de chaque habitant de la paroisse, huit sols pour le droit de clergiste ;
- 2^o De vingt-six sols aussi par an de droit d'eau bénite, et de se conformer à l'ancien usage.

En outre, s'obligent les dits habitants de payer pour le droit d'enseigner par chacun de leurs enfants qu'il commence à enseigner, quatre sols pour chaque mois ;

Que lorsque les enfants liront dans le latin, français et civilité, cinq sols ;
Que lorsqu'ils liront dans les écritures faites à la main, six sols ;
Que lorsqu'ils écriront, sept sols ;
Que lorsqu'il apprendra aux dits enfants l'arithmétique, huit sols.

Sera au surplus le dit Théveny exempt de taille jusque à la concurrence de trois deniers, ainsi que de toutes charges publiques de la dite communauté.

En outre, sera le dit Théveny tenu de sonner les cloches lors des nuées.

Lorsquelles charges ci-dessus énoncées le dit Théveny a volontairement acceptées, a promis et s'est obligé par ces présentes de les exécuter de point en point, ainsi qu'elles sont ci-dessus expliquées, car ainsi, etc,...

Fait et passé au dit Jaulgonne, l'an et jour susdits, en présence de Jean Plateau, clerc de Chartèvre², témoins qui ont signé avec le dit sieur curé et les habitants présents avec nous, à l'exception de Pierre Jarot, laboureur, demeurant au dit lieu, qui a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis et interpellé après lecture faite.

¹ Jaulgonne est une commune de l'Aisne, canton de Condé-en-Brie, arrondissement de Château-Thierry.

² Il s'agit du village de Chartèvre, à trois kilomètres de Jaulgonne.

Ne pourra le dit Théveny louer aucun héritage situé dans la dite paroisse, que jusqu'à la concurrence de douze livres outre son logement.

Ainsi signé en la minute des présentes :

Charles *Lemaire* ; Antoine *Dehu*, Ozanne-Isidore *Plateau*, etc.

(Suivent les noms de vingt-cinq témoins sachant signer.)

Laquelle minute est contractée à Château-Thierry, le dix-huit des dits mois et an, par Vernier, commis, qui a reçu douze sols six deniers pour le droit et a signé.

(Signatures illisibles.)

II. Nomination d'un Instituteur à Bruyères¹ en 1808.

L'an 1808, le dimanche six novembre, nous, soussignés, maire, adjoint, membres du Conseil de la commune de Bruyères, desservant, marguilliers et tous les autres habitants réunis dans l'assemblée annoncée huit jours à l'avance à l'effet de faire choix d'un sujet pour exercer dans notre commune les fonctions réunies d'instituteur des enfants et clerc laïc de notre paroisse, avons à l'unanimité choisi, comme en étant capable, la personne de Joseph-Mary Poreaux, fils de M. Joseph Poreaux, lui-même instituteur et clerc laïc dans la commune de Ville-neuve, aux clauses et conditions suivantes :

1^o Le dit Poreaux tiendra école ouverte depuis le 3 novembre jusqu'au 1^{er} mai. Il y recevra les enfants qui lui seront envoyés tous les jours de la semaine, excepté le jeudi après-midi, s'il n'y a point de fête, depuis huit heures au moins jusqu'à onze heures du matin, et depuis une heure jusqu'à quatre heures du soir au moins.

2^o Il leur enseignera les premiers principes de la religion catholique, suivant le catéchisme et sous l'inspection de M. le curé desservant; il leur apprendra de même les prières du chrétien et les leur fera réciter tous les jours.

3^o Il veillera sur les dits enfants, non seulement dans l'église pour les y tenir dans le respect, mais aussi dans les rues et places publiques pour les contenir dans les règles de la modestie et de la civilité autant qu'il dépendra de lui.

4^o Il sera chargé de sonner chaque jour l'Angelus, au matin, à midi et au soir.

5^o En sa qualité de clerc laïc, il obtiendra l'institution canonique de Monseigneur, l'évêque de Soissons, et la fera renouveler tous les ans à l'époque des calendes.

6^o Il aura les cheveux courts, propres, et portera dans l'exercice de ses fonctions la soutane, le rochet et le bonnet carré; il se rendra à l'église de bonne heure pour préparer les linges et ornements du jour; il ne pourra se dispenser d'accompagner M. le desservant dans l'administration des sacrements.

7^o M. le desservant ne le pouvant tous les dimanches, il fera dans l'église le catéchisme des enfants, depuis une heure jusqu'aux vêpres, qui se chantent à deux.

8^o Il se conformera strictement aux rites et chants du diocèse et suivra l'ordre qui lui sera donné à cet effet par M. le curé.

9^o Il enseignera le plain-chant aux enfants de chœur et leur apprendra à servir à l'église avec décence et pourvoira à ce que le prêtre ne manque pas de ministres pour la célébration de la messe, tant dans la semaine que les dimanches et fêtes.

¹ Il s'agit de Bruyères-Val-Chrétien, commune de l'Aisne, canton de Fère-en-Tardenois, arrondissement de Château-Thierry.

10^e Il distribuera exactement l'eau bénite chaque dimanche dans toutes les maisons de la paroisse.

11^e Il sera chargé des clefs de l'église et de la sacristie, qu'il tiendra propres et qu'il balaiera toutes les veilles des dimanches et fêtes.

12^e Enfin, il sera tenu de tenir le cimetière clos et fermé avec les boutures des arbres provenant du dit cimetière ; en cas d'insuffisance, il consultera M. le maire ou M. le marguillier.

Au moyen de ces charges et pour le payer de l'exécution d'icelles, le dit Joseph-Mary Poreaux, instituteur et clerc laïc, jouira des émoluments suivants :

1^o Il recevra de chacun des ménages particuliers, pour chaque année, la somme de 4 francs, payables de 3 mois en 3 mois pour tenir lieu de clergé et d'un morceau de pain qu'on donnait ci-devant par semaine pour la distribution de l'eau bénite.

2^o Il recevra de plus de chacun de MM. les cultivateurs, pour chaque charrue, un pichet de blé pour chaque année, ainsi que de MM. les meuniers de la commune.

3^o Il lui sera payé pour les écoles, par chaque mois, 30 centimes pour chaque enfant apprenant à connaître leurs lettres ; 40 centimes pour ceux appelant leurs lettres ; 50 centimes pour ceux qui liront, et 75 centimes pour ceux qui écriront et en seront aux règles de l'arithmétique.

M. le maire s'engage à lui allouer chaque année, sur les centimes de la commune portés au budget, une somme d'argent, pour le dédommager de la location de sa maison.

Tous les dits émoluments et honoraires commenceront à courir du jour de la Toussaint, 1^{er} novembre de cette année, et ils cesseront d'être dûs du moment seulement que le dit instituteur cessera d'être en fonctions par démission, ou par destitution, ou par décès.

Lecture faite de l'acte ci-dessus et des autres parts, le dit sieur Joseph-Mary Poreaux, instituteur, l'a accepté, s'y est soumis et l'a signé avec nous.

(Suivent vingt-cinq signatures.)

Il est curieux de voir, à quarante-cinq ans de distance, quand la Révolution française a changé la face du monde, quand la Convention a eu le souci d'élever le peuple à la hauteur de ses destinées républicaines en lui donnant l'instruction, que les mêmes formes ont été employées, et qu'aux deux dates, sous Louis XV comme sous Napoléon, la principale préoccupation ait été d'assurer le service du culte catholique.

Ainsi, quinze ans après le décret du 30 mai 1793, on était retombé dans les vieux errements de la Monarchie et de l'Eglise, en matière d'enseignement ; comme sous l'ancien régime, l'Empire, malgré Fontanes, estimait dangereuse l'instruction donnée au peuple.

Qu'on n'objecte pas que l'Empereur était absorbé par d'autres soucis : en 1793, la Convention en avait de plus intenses et cela ne l'empêchait pas de songer aux moyens d'élever l'intelligence des citoyens, ainsi qu'il est nécessaire de le faire en tout pays libre, s'il veut garantir son indépendance contre les menées des fauteurs de dictature et d'anarchie.

Emile MOREAU.

(Extrait de *La Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1898. T. 34^e.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — **Subventions scolaires.** — Le Conseil fédéral a ordonné de verser aux cantons suivants les subventions scolaires qui leur ont été allouées pour 1904 : au canton de Vaud, par fr. 168 825,40 ; au canton de Fribourg, par fr. 76 770,60 ; au canton de Bâle-Campagne, par fr. 41 098,20 ; au canton d'Argovie, par fr. 123 898,80 ; au canton de Lucerne, par fr. 87 911,40.

On sait que pour le canton de Vaud, en particulier, la totalité de la subvention est versée en augmentation du traitement des instituteurs et des institutrices.

— Une subvention de fr. 43 831,60 a été également accordée pour 1904 au canton de Schwytz, *après réception des comptes produits* et de fr. 10 456 à Nidwald.

Les cantons ont-ils aujourd'hui à fournir leurs comptes d'Etat pour justifier la subvention, et cette intrusion dans l'administration cantonale est-elle bien conforme à l'esprit de la loi sur les subventions scolaires adoptée par les Chambres ?

— Le vingtième *Cours normal suisse de travaux manuels*, donné à St-Gall du 24 juillet au 19 août 1905, a été suivi par 81 participants dont 19 de langue française (13 Neuchâtelois et 6 Vaudois). Grâce à l'excellente direction de M. l'instituteur Klarer, à la générosité des autorités et au dévouement de nos collègues de la ville de Saint-Gall, ce cours comptera au nombre des mieux réussis. Soirées familiaires, courses superbes et instructives, conférences, visites de fabriques et de musées, tout a si bien été organisé que nous garderons de notre trop court séjour dans la Suisse orientale le plus agréable souvenir. JULIEN MAGNIN.

VAUD. — **Course des cours de vacances de l'Université.** — Invités par le Département de l'Instruction publique, les auditeurs de ces cours prenaient place, le mercredi 16, à bord du *Simplon*, pour faire le tour du haut lac. MM. Maurer, Bonnard, Valette, professeurs à la Faculté des lettres, M. André lecteur, M. Légeret, maître de chant, M. Ramel, secrétaire aux cultes, faisaient les honneurs du bateau le plus gentiment du monde. Rien à dire de l'itinéraire : il est traditionnel. Que montrer aux étrangers de plus merveilleux que notre lac et nos montagnes ? Le ciel faisait grise mine, et, dès $5 \frac{1}{2}$ h., il arrosa largement les promeneurs. Cependant, la joie était de la partie ; c'était plaisir de voir nos professeurs entourés de cette belle jeunesse comme d'une famille, répondant à toutes les questions, à toutes les remarques avec une bonhomie souriante et la plus inépuisable complaisance.

Arrêts obligatoires à la *Bataillère* et à Chillon : M. Capré en offre trois à l'état-major. Notre hôte, qui est depuis longtemps le gouverneur de notre vieux château, a recueilli nombre d'observations sur les mœurs des visiteurs : les Allemands veulent tout voir ; les Français s'extasient ; les Anglais vont jusqu'à la signature de Byron dans les souterrains, puis font demi-tour ; les Russes viennent dix, vingt dimanches de suite ; ils ont l'air de s'y donner des rendez-vous et de s'y transmettre un mot d'ordre ; ils ont des conciliabules dans les coins, des gestes louche ; le czar n'a qu'à se bien tenir ; on ne sait ce qu'ils viennent faire en ces lieux. — Pardon, monsieur, ce ne serait pas la bombe, peut-être.

Que dire de l'aimable réception du Kursaal, sinon que les Montreusiens ont l'hospitalité princière ? Ce fut M. André qui dit en termes vibrants et chaleureux la reconnaissance de tous.

M. Bettex, rédacteur, s'est fait le porte-parole des autorités et des hôteliers de Montreux pour souhaiter la bienvenue aux auditeurs des cours, aux professeurs, à la presse. C'est, dit-il, une fête que nous nous faisons de vous recevoir ; l'an prochain, n'oubliez pas que Montreux vous tend les bras et compte sur vous.

Assistaient à cette joyeuse agape : MM. Neubrand de l'Hôtel Continental, Miauton syndic des Planches, Monney représentant du Kursaal, Rolli de l'agence de renseignements.

Le chœur, fort bien stylé par M. Légeret, nous chante le cantique suisse et le *Vieux bailli*, transcrit par M. Masset (recommandé aux sociétés mixtes).

Au retour, ce ne furent que chants et danses. En résumé, bonne journée pour l'Université et pour ses professeurs, si doctes et si bienveillants.

Un peu de statistique. — Les cours ont été suivis par 115 auditeurs : 47 Allemands, 30 Russes, 16 Autrichiens, 9 Suisses, 3 Anglais et 10 de nationalités diverses. Dans la liste, on ne trouve qu'un Italien. Espérons que le Simplon facilitera l'accès de notre ville à nos voisins d'au-delà des monts. R. R.

*** Perroy. — Samedi, 12 août, à 2 heures de l'après-midi, un nombreux cortège accompagnait à sa dernière demeure la dépouille mortelle de celle qui fut la femme aimée et dévouée de notre collègue F. Monnet, à Perroy.

Sur la tombe, M. l'Adjoint Grivat, en paroles émues, a dit le dévouement et l'amour pour les siens de cette épouse et mère qui disparaît à trente-trois ans, et au collègue cruellement éprouvé, la grande part que prennent à son deuil les membres du corps enseignant.

N'oublions pas à Perroy le confrère et les deux petits orphelins qui pleurent, que notre sympathie rende leurs larmes moins amères. LÉON GIDDEY.

*** Bibliothèque cantonale et universitaire¹. — La Bibliothèque cantonale vient de changer de domicile : elle a pris possession des beaux locaux qui lui étaient destinés dans l'aile sud du Palais de Rumine. Elle y sera à l'aise ; une magnifique salle de lecture, pourvue d'un mobilier commode, sera mise à la disposition du public, et les travailleurs pourront facilement utiliser les trésors que renferme notre collection de livres et manuscrits.

A cette occasion, M. Dupraz, Directeur de la Bibliothèque cantonale, a eu l'heureuse idée de résumer les phases qui ont marqué la vie de cette institution, dans une brochure très intéressante, remplie de faits curieux, inédits ou peu connus et écrite d'une plume fine et alerte. Plusieurs belles illustrations rehaussent encore la valeur de cette publication dont la lecture est des plus attrayantes.

La Bibliothèque cantonale est fille de l'Académie fondée en 1537. Elle fut tout d'abord installée dans le château de Menthon, près de la cathédrale, au-dessus de Couvaloup. Après l'incendie de celui-ci, on la transporta dans le collège que venaient de bâtir les Bernois, à la Cité. Elle ne comprenait alors que des *rituaires*, quelques ouvrages ecclésiastiques et scolastiques ; peu à peu elle s'enrichit par des dons et des achats. Plusieurs citoyens vaudois lui léguèrent leur bibliothèque ; ce fut le cas de Frédéric César de la Harpe qui possédait plus de 18000 volumes. Louis Ruchonnet et M. le prof. Al. Rivier, consul de la Confédération en Belgique, lui ont donné de nombreux ouvrages. Des achats importants sont faits chaque année ; ils s'élevaient, pour 1903, à la somme de 21 000 fr.

¹ La Bibliothèque cantonale et universitaire à Lausanne. Notice historique par Louis Dupraz, Directeur. Lausanne, Imprimerie Ch. Viret-Genton.

Notre bibliothèque vaudoise renferme un certain nombre de manuscrits de valeur. Une magnifique Bible en latin, ornées des enluminures les plus curieuses et d'un travail très fin, mérite une mention particulière. On ne sait trop comment et quand nous est parvenu ce précieux document du XII^e et XIII^e siècle. Un beau *Grolier*, un manuscrit du *Roman de la Rose*, *Le miroir du monde*, du XIV^e siècle, découvert en 1835, par le pasteur F. Chavannes, dans les archives de La Sarraz et d'autres œuvres forment un trésor qui n'est certes point à dédaigner.

Plusieurs savants et écrivains étrangers, en passage dans notre pays, ont été heureux d'utiliser notre Bibliothèque. C'est Sainte-Beuve, qui eut besoin de nombreux volumes pour son cours de Port-Royal, donné justement dans l'ancienne salle de lecture; c'est Clémence Royer qui, habitant Praz-Perey, au pied de la Tour de Gourze, descendait à pied à Lausanne, de temps en temps, pour consulter les catalogues. Michelet, Mickievick, Souvestre, Pierre Leroux, Quinet, furent aussi des lecteurs assidus.

Le dernier supplément important du catalogue a paru en 1886. Un nouveau supplément général va être mis prochainement à la disposition du public. Il renferme les acquisitions de 1886 à 1906. Ce travail est le plus considérable qui ait été fait depuis qu'il existe un catalogue de la Bibliothèque. Nous devons ce labeur de plusieurs années à M. le Directeur Dupraz et à son dévoué collaborateur, M. Bersier, bibliothécaire. Il sera d'une utilité considérable pour les membres du corps enseignant primaire vaudois qui pourra ainsi, gratuitement, se procurer les nouveautés littéraires et scientifiques destinées à augmenter leurs connaissances et à charmer les longues soirées d'hiver. Nous sommes persuadés que de nombreux collègues seront heureux de profiter de cet avantage. E. S.

VALAIS. — Cours préparatoire au recrutement. — A ce sujet, il est rappelé aux administrations communales les dispositions suivantes les concernant, de l'arrêté du 8 septembre 1888 sur la matière :

1. Toute recrue, domiciliée ou séjournant dans la commune, suivra, avant de se présenter à l'examen pédagogique, un cours préparatoire chez un régent breveté ou chez une autre personne compétente.

2. Ce cours se compose de trente leçons données dans la règle, à raison de deux par jours. La durée de chaque cours sera proportionnée au nombre des recrues et la leçon ne pourra, en tous cas, être moindre de deux heures.

3. Les administrations communales doivent, avant l'ouverture des cours, indiquer à l'Inspecteur la personne qui est chargée de la diriger et la manière dont il est établi, ainsi que l'époque de l'ouverture.

Les recrues obligées de suivre ce cours peuvent y être astreintes de la part des autorités communales par mesure de police.

Les étudiants en possession d'un certificat de maturité ou les régents munis d'un brevet ne sont pas tenus de suivre le cours, mais tous doivent subir l'examen préparatoire.

4. Les autorités communales qui ne se conformeront pas aux dispositions de cet arrêté seront passibles d'une amende de 5 à 50 francs. La même amende sera prononcée contre les autorités à la négligence desquelles pourrait être imputé de mauvais résultat des examens subis par leurs ressortissants.

*** **Examens d'émancipation.** — Il est porté à la connaissance des inté-

ressés que les résultats des examens d'émancipation subis le printemps dernier ont été transmis, il y a quelque temps, à MM. les présidents des Commissions scolaires. En même temps, il leur a été expédié les certificats d'émancipation, avec prière de les remettre aux élèves libérés dès maintenant de la fréquentation des écoles primaires.

Les parents ou élèves que le résultat de ces examens intéressent et auxquels ils n'auraient pas encore été notifiés n'ont donc qu'à s'adresser aux autorités scolaires locales pour être renseignés à cet égard.

Concernant ces examens subis chaque année fin avril et commencement mai, élèves, parents et instituteurs intéressés se demandent pourquoi les autorités compétentes en la matière tardent ainsi à en faire connaître les résultats. Plus de célérité qui donnerait plus de suite aux affaires atteindrait mieux le but poursuivi par ces examens à savoir engager les parents à veiller sérieusement au travail des enfants et à encourager ceux-ci à l'étude.

Publier et remettre à chaque intéressé le résultat des examens d'émancipation aussitôt après les épreuves subies, alors que parents, enfants, instituteurs, commissions scolaires, toute la population en un mot porte son attention sur ce travail de fin d'année scolaire et se demande qui en est sorti victorieux ou vaincu, serait autrement profitable à la cause de l'enseignement que de ne le faire qu'en plein été, au cœur des vacances, pour toutes nos écoles de la campagne et de la montagne, époque où la plupart des élèves sont loin de la maison paternelle, les bergers sur les alpages ou en service ailleurs ; où les parents absorbés par tant de travaux pénibles, ont totalement perdu de vue les choses de l'école.

Il serait bon aussi que les certificats d'émancipation fussent adressés directement aux intéressés par les soins des commissions scolaires : ainsi faisant tous en auraient connaissance, et les favorisés du sort seraient heureux de posséder au plus tôt cette pièce qui les réjouirait et les récompenserait de leur assiduité et de leur zèle pour l'étude.

Attendre, au contraire, que chacun aille les chercher chez les autorités scolaires locales, c'est, pour quelques-uns, sinon pour beaucoup, les avoir préparés pour n'être retirés que très tard et ne profiter que relativement. D'aucuns mêmes ne seront jamais réclamés.

Les autorités scolaires compétentes, dont personne ne met en doute le dévouement à la cause de l'instruction, sauront parer désormais aux inconvenients qui occasionnent le retard dans la publication des résultats des dits examens et améliorer le mode de distribution des certificats d'émancipation ; elles sauront trouver, en un mot, les moyens de retirer de nos examens d'émancipation le maximum de profit.

ALPHONSE MICHAUD.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Le Conseil d'Etat du canton de *Bâle-Ville* avait proposé au Grand Conseil de prolonger d'une semaine les vacances d'automne des écoles du degré inférieur et moyen (prim. et second.). Cette dernière autorité s'est montrée plus large et a, dans sa séance du 18 juillet, décidé de porter de 8 à 10 le nombre des semaines de vacances des écoles désignées ; en même temps, elle a prolongé d'une semaine la durée des vacances dans les écoles supérieures (gymnase, école réale supérieure).

La ville de *Winterthour* a dépensé, dans l'année scolaire 1904/05, 283 719 fr. pour l'école primaire (recettes 99 188 fr.); 13 733 fr. pour la fourniture gratuite du matériel ; 43 966 fr. pour augmentation du traitement ; 3324 fr. pour nourriture et vêtements d'élèves pauvres, etc.

La situation des écoles secondaires *fribourgeoises* donne lieu à des plaintes toujours plus nombreuses. Les écoles dites régionales, fondées en 1884, font concurrence aux écoles secondaires et ont pour conséquence une diminution d'élèves parce qu'elles ne conduisent pas directement au gymnase. Un endroit prospère comme *Guin* (3500 habitants) n'a plus d'école secondaire et le directeur de l'éducation, M. Python, a déclaré que si jamais le district de la *Singine* obtenait une école secondaire, celle-ci serait installée non dans l'endroit déjà nommé, mais à *Tavel*, chef-lieu du district, qui n'a que 1000 habitants. M. Python s'oppose également à la création d'une école secondaire à *Chiètres*, dans le district du Lac.

Y.

REVUE DES JOURNAUX

L'imagerie à l'école. — M. Lacabe, inspecteur primaire à Paris, expose dans *l'Avant-garde pédagogique* les services que l'on peut attendre de l'imagerie scolaire :

Elle étend les connaissances de l'enfant : explications et descriptions gagnent par son secours, en exactitude, précision et rapidité.

Elle contribue à rendre l'enseignement plus vivant et plus attrayant.

Elle commence l'éducation du goût et popularise les œuvres d'art.

Elle est un puissant moyen d'action morale.

Voici les indications de M. Lacabe qui peuvent servir de guide à l'instituteur désireux de se constituer une collection d'images.

Spectacles de la nature. Sites les plus beaux du pays, régions de montagnes, régions maritimes, plaines et forêts, fleuves et lacs. Vues les plus remarquables du globe. Edifices publics, chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture, les grands monuments qui sont liés à la vie nationale.

Scènes populaires des mœurs et des costumes de nos provinces.

Tableaux historiques relatant de préférence les beaux traits de patriotisme et de civisme.

La famille (incidents et grands événements de la vie domestique : la femme, les enfants, les vieillards, le foyer, la table, les anniversaires, etc.).

L'ouvrier (l'homme aux champs, à l'usine, au chantier).

Il est entendu qu'autant que possible, ces images doivent avoir un certain caractère artistique.

Le droit à la beauté. — *L'Ecole nouvelle*. — Ce qui guide les instituteurs dans le choix des morceaux à faire apprendre, ce n'est pas toujours leur valeur réelle d'inspiration ou de forme, mais leur intérêt anecdotique ou la simplicité de l'expression que nous croyons bien à la portée de nos élèves. Les listes des morceaux étudiés dans les écoles primaires sont instructives sur ce point et prouvent que « nous n'avons pas assez confiance dans la vertu de la pure beauté ». Entre l'œuvre charmante et simple d'un vrai poète et la « chose rimée d'un prédicant de troisième ordre », nous allons à « la chose rimée » parce qu'il nous semble plus facile de l'adapter au terre à terre de la vie scolaire ordi-

naire. Est-ce une considération suffisante ? Nous en doutons un peu et nous pensons que notre littérature nationale renferme en réalité les quelques centaines de textes, beaux, reconfortants et simples qui nous suffisent. Mais il faut chercher ces textes, les trouver et les choisir : ce qui n'est pas, il faut l'avouer, chose aussi simple qu'on serait tenté de le croire.

BIBLIOGRAPHIE

Aus Italien. — Material für den Unterricht in der italienischen Sprache gesammelt und mit Anmerkungen versehen von Sophie Heim (1875-1900). Lehrerin des Italienischen an der höheren Töchterschule Zürich. Erstes Heft : Italienisch-Deutsch. Zweite Auflage, mit Anhang. Zürich. Druck und Verlag von Schulthess und Cie. 1904.

Comme il nous l'annonce en une courte préface, l'auteur de « Aus Italien » relevait d'une grave maladie qui, pendant trois ans, l'avait éloigné de tout travail, quand la 2^{me} édition de son ouvrage allait sortir de presse. Il lui fut donc impossible d'apporter à son œuvre les quelques modifications désirables et qu'il avait jugées lui-même nécessaires pour donner à son livre de lecture ce caractère d'actualité qui devait le distinguer de tant d'ouvrages analogues. Sophie Heim dut se borner à ajouter à la 1^{re} édition, et sous forme d'appendice, certains extraits d'auteurs modernes tels que Fogazzaro, Giuseppe Giacosa, d'Annunzio et j'en passe, extraits qu'elle aurait sans doute voulu voir figurer au cours de l'ouvrage, à la place que son bon goût leur aurait assigné.

Tel qu'il est, cependant, ce livre de lecture se recommande par les réelles qualités qui ont valu son succès à la 1^{re} édition, et nous ne doutons pas qu'il ne rende d'excellents services à ceux de nos collègues confédérés chargés de l'enseignement de l'italien.

L. G.

Les Robinsons du Roc-Pointu, par Paul Amiguet. Illustrations de H. Isnard.
220 pages, in-12. Th. Sack, libraire éditeur, Lausanne.

Vous souvenez-vous, chers lecteurs, des instants féériques, où, l'angoisse au cœur, nous parcourions à la hâte l'horripilante série des Robinsons ?

M. Amiguet profite de notre état de douce souvenance pour nous offrir aujourd'hui « Les Robinsons du Roc-Pointu », ouvrage aussi séduisant par le contenu que par une langue exquise.

Tout me charme en cet ouvrage : Le cadre de l'action, la conduite des événements et l'observation psychologique. La morale est analogue à celle qui découle du beau morceau de Daudet, la *Chèvre de M. Seguin*.

L'action se passe à Beauvoir, riante ville située dans les Alpes vaudoises, sur un des coteaux Nord de la vallée du Rhône. Les deux héros de treize ans, Louis Tardier et Henri Blanchard, ont des aspirations comparables à celles des courageuses biques de papa Seguin.

Louis, dit Loulou et Henri, surnommé Riquet, sont issus de familles honorables et fréquentent le collège de Beauvoir. Mais le latin et les théorèmes ne les intéressent que médiocrement. Les récits fantastiques d'Aimard, Poë, J. Verne et Mayne-Reid les attirent bien davantage. Des rêves de liberté hantent leur esprit. Ils décident un jour de quitter la maison, le collège et sa cour. Adieu les livres et vive la liberté !

De compagnie avec Mariette, sœur d'Henri, Loulou et Riquet créent dans le verger des Tardier un vrai camp de Sioux, agrémenté de wigwams, arcs, flèches, plumes, tomahawks et tatouages. Le parc se prêtera désormais à toutes les combinaisons guerrières des deux jeunes Indiens improvisés. — Hélas ! un parc est limité et les mésaventures avec des voisines grincheuses et encombrantes ne rappellent que trop à nos potaches la contiguïté de la civilisation.

Opposum-Vert et Oeil-de-Condor décident de transporter leur campement à la montagne, ce qui leur occasionne d'assez longs préparatifs. Ils vont établir leur tente au *Roc-Pointu*, à une lieue d'altitude de Beauvoir.

Tout leur sourit dans leur nouvelle condition. Quel contraste avec l'ennuyeuse monotonie de la vie sédentaire ! Durant huit longs jours, Oeil-de-Condor et Opposum-Vert se livrent à toutes les douceurs de la vie sauvage. Le décor est complet : Caverne, équipées de chasse et de pêche, repas sur l'herbe, lits à feuilles de hêtre !...

La situation ne dure pas, comme bien vous pensez ; M. Amiguet suscite le « Loup » de Daudet, dont nos jeunes étourdis perçoivent les premiers : Hou ! Hou ; la nourriture fait défaut. Quelques carottes volées déprécient le charme d'une libre vie. Loulou s'affaiblit, brûle de fièvre et s'assoupit. Riquet désillusionné, eût donné tous les Sioux du Nouveau-Monde pour un baiser de sa tendre mère.

Malgré les exigences d'un moment aussi critique, l'amour-propre crie en leur for intérieur ces trois mots torturants, qu'une orageuse ondée de nuit leur arrache : il faut partir !

Chargé de Loulou, malade, qu'une précoce ingéniosité lui a permis de consolider à califourchon, Henri dégringole de la montagne, au pied de laquelle il reçoit le secours de ses parents complaisamment accourus.

Les héros de cette gentille escapade existent réellement, à ce que nous assure M. Amiguet, et occupent en ce moment d'honorables positions à Beauvoir, qui pourrait bien n'être autre que l'attrayant Montreux.

A mesure que je m'étends, je constate que l'auteur n'a donné qu'une sérieuse morale à ses lecteurs jeunes et vieux :

La liberté pure n'est qu'illusion !

Le texte est agréablement coupé d'illustrations suggestives qui donnent à l'ouvrage un vrai caractère de littérature infantile.

Cet ouvrage trouvera une place honorable aux rayons inférieurs de nos bibliothèques particulières et scolaires. E. Sn.

*** **Ouvrages reçus** : *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*, brochure dédiée à la jeunesse et éditée par la Caisse mutuelle pour l'Epargne, à Genève.

Programme de l'Ecole normale cantonale de Neuchâtel, par E. Clerc, Directeur.

Gerechtigkeit und wirksamen Rechtsschutz schaffe das schweizerische Zivilgesetz für die aussereheliche Mutter und ihr Kind, von Fritz Reininghaus. Zurich. Art. Institut Orell Füssli.

*** *Trentième rapport du Pestalozzianum à Zurich*. La direction de cette exposition scolaire permanente a passé des mains du vénérable et vénéré O. Hunziker à celles de M. F. Fritsch.

PARTIE PRATIQUE

Ce qu'apprennent nos écoliers dans les promenades en commun.

Lettres à une institutrice.

Mademoiselle,

Ma première lettre vous parlait de nos promenades scolaires dans la ville et ses alentours ; aujourd’hui je désire vous entretenir des excursions que l’on peut faire dans le village et en rase campagne.

Plusieurs prétendent que le jeune campagnard a déjà tant d’occasions de faire connaissance avec la nature et la vie des champs, que l’école peut se dispenser d’y prêter son concours en organisant des courses et des études en plein air. J’admetts volontiers que l’enfant des champs soit un observateur attentif des phénomènes de la nature et qu’il se trouve initié par ses travaux domestiques aux choses et aux faits les plus favorables à son développement physique et moral ; ils est hors de doute que la famille apporte ainsi une énorme contribution à l’œuvre que l’école a pour mission de réaliser. Mais cet actif, que les enfants élevés dans des conditions normales acquièrent dans la vie domestique, manque les plus souvent de consistance et de clarté ; ce sont des impressions plutôt que des idées, des aperçus au lieu de notions ; le lien logique qui unit les connaissances en un solide faisceau fait presque totalement défaut. En outre l’enseignement qui s’adresse non à des individus isolés, mais à une communauté d’esprits doit, pour être fructueux, trouver un écho chez tous. Cette parenté d’idées n’est obtenue que par une série d’expériences et d’intuitions communes que les excursions scolaires ont précisément pour but de faciliter et de multiplier.

Et maintenant, comment organiser ces sorties en classe et sur quoi diriger l’attention des petits observateurs ?

Parmi les innombrables objets qui méritent l’intérêt des jeunes élèves, il en est qui n’exigent qu’un léger déplacement de ceux-ci. Voulez-vous faire voir un arbre, une façade, une inscription, un détail quelconque, prenez rendez-vous avec vos élèves au commencement ou à la fin de la classe, et vous n’aurez à craindre aucun désarroi dans votre horaire. Vous étudierez de cette manière la salle et la maison d’école, le préau et le jardin, le verger et la haie, la fontaine et le réservoir, la rue et la place publique, le ruisseau et l’étang du village.

En plein air, la tâche essentielle consiste à rendre les enfants témoins de faits, ou accidentels ou permanents, sur lesquels l’attention est éveillée par des questions, des remarques, des réflexions mutuelles. Il ne faut pas songer à donner sur place une leçon de choses selon les règles : le lieu serait mal choisi pour les longs discours ; c’est en classe que l’on peut en toute sécurité nommer et décrire les choses vues, et c’est là que la conversation devient un exposé, un dessin, un lexique, une rédaction.

Mais bien souvent l’étude au dehors exige un déplacement et un stationnement prolongés ; tel est le cas dans les leçons de géographie locale et de sciences naturelles. Ce n’est pas en quelques minutes que l’on se rend compte de la configuration d’une colline, du parcours d’une rivière, ni même de la structure d’une plante et du caractère d’un animal. Aussi réservez dans la répartition de votre

temps quelques après-midi pour les promenades. Choisissez bien le moment, établissez soigneusement votre itinéraire et déterminez autant que possible les points principaux de votre étude. Préparez vos élèves à tirer un profit utile de leurs excursions ; excitez leur curiosité par des lectures ou par des questions convenables, faites-leur aimer ces sorties en classe par quelques agréables intermèdes et surtout par votre bonne humeur et l'entrain que vous mettrez à organiser le travail.

Ces heures ne sont nullement des parties récréatives, quoi qu'en pensent beaucoup de gens. Et c'est sans conteste la fatigue et les désagréments occasionnés par ce mode d'enseignement qui l'ont fait rejeter de beaucoup. Il y a en effet à redouter le bruit, le désordre occasionnés par les mal intentionnés, la distraction, les petits accidents, presque inévitables avec une nombreuse troupe en marche, la chaleur, le froid ou la pluie, la malveillance de certains voisins et parfois l'opposition de quelque membre de l'autorité. Mais il y a d'autre part tant de compensations que vous ne devez pas reculer devant ces légers inconvénients ; si vous avez compris la valeur et le but du travail intellectuel au sein de la nature, vous irez de l'avant et braverez gaîment les premiers obstacles. Ceux-ci disparaîtront peu à peu presque totalement et il vous restera la vive satisfaction du devoir accompli selon vos propres convictions, et la certitude d'un succès durable. Je serais bien étonné si, au bout d'une expérience de moins d'une année, les préventions ne s'effaçaient pour faire place à l'approbation et à la collaboration de vos anciens adversaires. On verra bientôt que vous ne quittez pas la salle d'école pour votre plaisir, mais pour accomplir une tâche sérieuse et féconde. On en reconnaîtra les bons résultats par le témoignage des élèves eux-mêmes et par celui des parents intelligents de la localité.

Ne négligez rien pour associer ces derniers à votre activité hors de la classe ; ils peuvent vous être d'une grande utilité en vous fournissant quantité de renseignements techniques, pratiques, historiques, agricoles, statistiques, et autres que vous ne trouvez pas dans votre bibliothèque. Adressez-vous aussi aux spécialistes de l'endroit — il n'en manque pas — et interrogez-les sur leurs sujets familiers ; si vos élèves sont auditeurs avec vous, ce sera encore mieux. Avec un peu de tact et de persévérance vous gagnerez à votre cause la presque totalité de la population locale.

Au fur et à mesure que vous avancerez dans vos études — que je ne sais trop comment désigner, « encyclopédiques » serait prétentieux — vous constaterez toujours plus les nombreuses lacunes de votre préparation professionnelle ; et ces déficits, vous chercherez à tout prix à les combler. Vous voudrez connaître mieux votre botanique et votre minéralogie ; qui sait ? faire même un peu de géologie ; étudier la métallurgie élémentaire ; relire l'histoire de la féodalité, que le vieux donjon du voisinage vient de vous rappeler ; feuilleter ou fouiller les archives communales pour y découvrir la date et la relation d'un événement local mémorable ; consulter le plan détaillé de la commune pour en extraire un croquis topographique à grande échelle ; que sais-je encore ? Votre curiosité, votre goût de savoir ira croissant avec l'intérêt que vous porterez à vos jeunes élèves, et votre science, qui était au début faite surtout d'érudition, se transformera en un trésor intellectuel varié et solide où vous puiserez à pleines mains. Ce sera un des plus beaux fruits de l'étude de la nature et du lieu où s'exerce votre modeste ministère.

(A suivre.)

U. B.

Analyse logique.

Les deux exemples proposés à nos lecteurs dans l'*Educateur* du 5 août, page 476, et communiqués par notre collègue, *M. L. Jayet*, nous ont procuré deux réponses que nous publions ci-dessous, en remerciant beaucoup nos aimables correspondants. On a laissé de côté les détails sur lesquels chacun est d'accord.

1^{re} PHRASE. — *Le grand homme d'Aps avait une dispense de Monseigneur et faisait gras, seul de la famille*, prop. principales ;

Bien que son nom fût bénî dans les congrégations, mêlé à toutes les prières, ou peut-être à cause de cela même, propos. circonstancielles de cause, ou que l'on peut désigner selon la terminologie des diverses grammaires à l'endroit de « bien que » ;

découpant de ses mains robustes la chair saignante avec sérénité, prop. déterminative ;

sans s'inquiéter de sa femme et de sa belle-sœur, prop. circonstancielle de manière ;

qui s'abreuvait de figues et de melons d'eau, propos. déterminative ;

comme tante Portal, terme circonstanciel de manière.

2^e PHRASE. — *Il se rappelait en frémissant le seuau plein de saumure sous la chaire, ... l'immense classe carrelée, ... et le han du cher frère, et la brûlure au bout des petits doigts pleins d'encre*, prop. principale ;

dans lequel trempaient les férules pour rendre le cuir plus cinglant, prop. relative, — dépendant du mot *seau*; *pour rendre* = *afin que cela rendit*, terme circ. de but ;

où l'on récitatit les leçons à genoux, prop. relative, dépendant du mot *classe* ;

où pour la moindre punition on se trainait jusqu'au... frère droit et rigide dans sa rugueuse soutane noire, relevée sous le bras par l'effort du coup, prop. relative dépendant du mot *classe* ;

frère Boute-à-cuire, comme on l'appelait, quant au sens, prop. adjective ou qualificative = appelé ;

parce qu'il s'occupait aussi de la cuisine, prop. circ. de cause ;

que la douleur poignait d'un fourmillement de piqûres, prop. relative.

On pourrait s'arrêter encore à :

a) *rendre cinglant*, locution verbale remplacée dans beaucoup de cas par le verbe simple, ex. : *rajeunir*, *rendre jeune*, etc.

b) *tendant et retirant*, qualificatif de *on* ou proposition relative = qui tend.

c) *frère Boute-à-cuire*, apposition. Ed. VITTOZ.

N. B. J'emploie d'ordinaire *déterminative* pour *relative*.

1^{re} PHRASE.— 1. *Bien que son nom fût bénî dans les congrégations, mêlé à toutes les prières*, 1^{re} prop. subordonnée, jointe à la principale pour énoncer deux faits accessoires.

Bien que locut. conjonctive qui met en opposition la subordonnée avec la principale ; — *son nom* sujet (avec un déterm.) de la subordonnée ; — *fût bénî*... verbe et attributs, avec complément mêlé... 2^e attribut, avec complément.

2. *ou peut-être à cause de cela même*, *le grand homme d'Aps avait une dispense de Mgr et faisait gras, seul de sa famille*, *découpant de ses mains robustes la*

chair saignante avec sérénité, sans s'inquiéter de sa femme et de sa belle-sœur, proposit. principale.

ou conjonct. alternative coordonnant à la proposition précédente le déterminatif de cause qui vient après ; — peut-être modifie le déterminatif de cause en lui donnant un sens dubitatif.

à cause de cela même complément déterminatif de cause appliqué à la prop. principale ; — le grand homme d'Aps sujet de la prop. principale ; avait... verbe attributif suivi de compléments ; — faisait 2^e verbe attributif avec complément ; — découpant de ses mains robustes la chair saignante complément circonstanciel ajouté au verbe faisait gras ; — avec sérénité complément circonstanciel se rattachant (mais pas très nettement dans cette construction) au verbe découpant ; — sans s'inquiéter de sa femme et de sa belle-sœur autre complément circonstanciel du verbe découpant, et modifié en sens négatif par la préposition sans.

3. *qui s'abreuaient,....* nouvelle prop. subordonnée, ajoutée comme explicative aux termes *sa femme et sa belle-sœur*.

comme tante Portal complément déterminatif de manière du verbe s'abreuaient ; — de figues et de melons d'eau complément déterminatif de moyen du verbe s'abreuaient.

2^e PHRASE.— 1. *Il se rappelait en frémissant le seuil plein de saumure sous la chaire,...* proposit. principale se continuant plus loin par des compléments de son verbe.

en frémissant complément circonstanciel du verbe se rappelait ; — sous la chaire déterminatif de lieu du complément direct seuil.

2. *dans lequel trempaient les férules* prop. subordonnée explicative se rattachant par le relatif *lequel* au mot *seuil* de la prop. principale.

dans lequel déterm. de lieu du verbe trempaient ; — pour rendre le cuir plus cinglant complément déterminatif de but du verbe trempaient ; l'immense classe deuxième compl. dir. du verbe principal se rappelait.

3. *où l'on récitait les leçons à genoux* prop. subordonnée explicative, rattachée au mot *classe* par le conjonctif *où*, lequel en même temps détermine le lieu de l'action *récitait*.

4. *où pour la moindre punition on se trainait, tendant et retirant la main, jusqu'au frère droit et rigide dans sa rugueuse soutane noire, relevée sous les bras par l'effort du coup, frère Boute-à-cuire,* prop. subordonnée et coordonnée à la précédente, rattachée aussi, comme explicative, au mot *classe*.

*où conjonctif et en même déterm. de lieu du v. se trainait ; — pour la moindre punition déterminatif de cause ; — tendant et retirant la main complément circonstanciel du v. se trainait ; — jusqu'au frère etc., complément déterminatif de direction, suivi des qualificatifs et déterminatifs de *frère* et de *soutane*.*

5. *comme on l'appelait* prop. explicative du terme *Boute-à-cuire* et subordonnée à ce terme.

6. *parce qu'il s'occupait aussi de la cuisine* prop. subord. déterminative de cause, rattachée au verbe précédent *appelait*.

et le han ! du cher frère compl. direct du verbe principal se rappelait, avec déterminatif ; — et la brûlure au bout des petits doigts pleins d'encre dernier complément du verbe principal.

7. *que la douleur poignait d'un fourmillement de piqûres* prop. subordonnée explicative, relative à *petits doigts*. L. BARD.

DICTÉES¹

Degré intermédiaire.

Les œufs du grillon.

Les œufs, d'un jaune-paille, sont des cylindres arrondis aux deux bouts et mesurent à peu près trois millimètres de longueur. Ils sont isolés dans le sol, disposés suivant la verticale et rapprochés par semis plus ou moins nombreux, correspondant aux pontes successives. Autant que le permettent les difficultés d'une masse de terre explorée à la loupe, j'évalue à cinq ou six centaines la ponte d'une mère. Telle famille subira certainement à bref délai énergique émondage.

L'œuf du grillon est une petite merveille de mécanique. Après l'éclosion, il figure un étui blanc opaque, ouvert au sommet d'un pore rond, très régulier, sur le bord duquel adhère une calotte qui faisait opercule. Au lieu de se rompre au hasard sous la poussée ou sous les cisailles du nouveau-né, il s'ouvre de lui-même, suivant une ligne de moindre résistance expressément préparée.

FABRE. « *Souvenirs entomologiques.* »

Maitre Grillon.

Un jour, je grimpais la pente aride et sèche d'une colline, cherchant des fleurs. Maitre Grillon, les antennes en l'air, prenait un bain de soleil sur le pas de sa porte. Vite, dès qu'il m'aperçut, trois petites secousses, et le voilà dans sa cachette. Par la porte grande ouverte, il passe sa grosse tête noire ; il m'observe. Je m'approche ; je désire faire sa connaissance. L'impoli me tourne le dos, me montre ses pattes rouges, et, houp, s'enfonce dans ses appartements.

Le temps de prendre une bûchette que j'introduis dans sa galerie. Je siffle et j'attends. Maitre Grillon revient bientôt, l'air inquiet. Il inspecte les environs de sa demeure, et, d'un pas délibéré, déménage sans meubles ni bagages. Je le prends, je l'emporte. Je le soigne dès lors gentiment chez moi. Je le nourris de viande crue et nous devenons bons amis.

Maitre Grillon, je te relâcherai. Tu es trop innocent et je t'aime trop pour te faire le moindre mal. Je t'ai pris tout simplement pour te voir de très près et pour dire à mes jeunes amis combien ta grosse tête noire me paraît sans malice, et combien me semblent belles tes élytres veinées de brun, comme le bois d'un vieux chêne, et robustes tes pattes rouges avec lesquelles tu dédales dans ton terrier.

Maitre Grillon, va creuser un trou dans l'herbe drue, et chante, quand vient le soir, ton cri-cri monotone et sonore.

H. P.

RÉCITATION

Degré intermédiaire.

Le Grillon.

- | | |
|---|---|
| 1. L'histoire des bêtes rapporte
Qu'autrefois un pauvre grillon,
Prenant le soleil sur sa porte,
Vit passer un papillon. | 2. Un papillon à longues queues
Superbe, des mieux décorés,
Avec rang de limules bleues
Galons noirs et gros points dorés. |
|---|---|

¹ Ces dictées, ainsi que la poésie qui suit, sont un complément de la leçon de choses sur *Le Grillon*, parue le 24 juin.

3. Vole, vole, lui dit l'ermite,
Sur les fleurs, du matin au soir,
Ta rose ni ta marguerite
Ne valent mon humble manoir.
4. Il disait vrai. Vient un orage
Et le papillon est noyé
Dans un bourbier ; la fange outrage
Le velours de son corps broyé !
5. Mais la tourmente en rien n'étonne
Le grillon, qui, dans son abri
Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il tonne,
Vit tranquille et chante cri-cri.
6. Ah ! n'allons pas courir le monde
Parmi les plaisirs et les fleurs ;
L'humble foyer, sa paix profonde,
Nous épargneront bien des pleurs.

(Communiqué H. P.)

J. FABRE (*Souvenirs entomologiques*).

La mouche et la vitre.

Sur la vitre d'une croisée,
Descendant, remontant, s'épuisant en efforts,
Une mouche, malavisée,
S'obstinait à vouloir s'échapper au dehors :
« Rien de plus fou qu'une telle insistance »,
Lui dit quelqu'un, « Sot animal,
Ne vois-tu pas que ce cristal
T'opposera toujours la même résistance ?
Tu perds ton temps à voltiger. »
Que de gens que l'expérience
Avertit sans les corriger !

Pensées du soir.

Elle est bien belle notre terre,
Au déclin d'un jour radieux !
Mon cœur l'admiré ; mais j'espère
Que tout est plus beau dans les cieux !
Elle est bien douce la lumière
De tous ces astres glorieux !
Mais en la contemplant j'espère
Que tout est plus doux dans les cieux !
Au pied de l'Alpe tutélaire
Palpite un flot pur et joyeux ;
J'aime à le voir ; pourtant j'espère
Que tout est bien plus pur aux cieux !
Il est bien doux sur cette terre
D'aimer, de se sentir heureux !
Et cependant, mon âme espère
Qu'on aime davantage aux cieux !

(L. D.)

Eug. RAMBERT.

VARIÉTÉ

Jeux de philologues.

MM. les philologues sont les hommes les plus importants de France. Une anomalie apparaît-elle dans l'écriture ou la diction ? Vite on consulte ces arbitres du goût ! Et leur science courtoise s'épanche en déclarations diverses et profondes.

Récemment, on s'en souvient, fut fondée, sur l'initiative d'une élégante revue mondaine, la *Vie heureuse*, une Académie féminine. La gracieuse assemblée décerna un prix à l'une de nos plus brillantes romancières. Puis — que faire en une Académie à moins que l'on ne songe .. au dictionnaire — elle souhaita combler une lacune de notre langue, en même temps qu'effacer l'une des inégalités les plus criantes dont souffre la femme : elle ambitionna, dis-je, de créer un mot qui, analogue à *auteur*, consacré aux écrivains hommes, désignât exclusivement les femmes de lettres.

Il convenait naturellement d'être habilité par l'assentiment d'un philologue. On en référa à l'un des plus estimés quoique des plus jeunes d'entre eux, M. Antoine Thomas, membre de l'Institut. M. Antoine Thomas s'exprima en termes fort congrus :

« Les mots savants (c'est-à-dire calqués artificiellement sur le latin), dit-il, qui se terminent en *teur* (latin, *tor*) ne comportent qu'une seule forme de féminin, à savoir — *trice* (calquée sur la désinence correspondante du latin — *trix*, *tricis*, etc.).

» *Acteur, admirateur, protecteur*, etc., font, de l'aveu de tous, *actrice, admiratrice, protectrice*, etc...

» Donc, il faut dire une *autrice*, comme certains écrivains l'ont fait dès le XVI^e siècle ; le dictionnaire de Cotgrave, publié en 1611, donne *authrice* comme féminin de *autheur*, et *autrice* se trouve dans le *Mercure de France* de juin 1726 ».

C'était là une déduction experte ; il eût été sage de s'y tenir. Mais un zèle néfaste fit que l'on interrogea aussi M. Rémy de Gourmont.

L'original érudit prononça :

« Sans doute, la forme en *ice* fut jadis adoptée pour féminiser les mots en *eur*. Et il est bien vrai que le *Mercure de France* de 1726 contient une pièce de vers, ornée du mot *autrice*. Mais, ne nous y trompons point, c'était là une innovation.

» Si le mot *auteur* avait été pourvu anciennement d'un féminin, il aurait sans doute donné *auteresse*, comme *enchanteur*, *enchanteresse*, *défendeur*, *défenderesse*, *chasseur*, *chasseresse*, etc. Le premier féminin de *menteur* a été *menteresse*.

» Les mots en *esse* ne sont pas tombés en désuétude, puisque *poëtesse*, qui remonte au moins à 1640, vit encore et que *peintresse* est nouvellement né.

» Disons donc *auteresse* qui représente la pure tradition et a de nombreux analogues. »

Cruel dilemme ! Qui croire, qui suivre, de M. Antoine Thomas ou de M. Rémy de Gourmont ? Un troisième philologue, il faut l'avouer, pouvait seul résoudre le litige. On sollicita la science intrépide de M. Louis Havet.

« *Autrice*, déclara ce savant, exigerait trop de connaissance d'un latin, faux d'ailleurs au point de vue du sens. *Auteresse* ne rappellerait pas un verbe, comme font *chasseresse*, *enchanteresse*, *pécheresse*.

» C'est *autoresse* qu'il faut dire, puisque l'on dit *doctoresse* ; même utilité moderne, formation claire, existe d'ailleurs en anglais. »

Et qui l'eût cru ? M. Michel Bréal opina de même... s'il est permis de juger péremptoires ces lignes d'une ironie narquoise :

« Disons *autoresse*. Cela n'est pas très séduisant, mais l'accueil un peu froid vient plutôt des préjugés du grand public contre la femme auteur, que des défauts du mot en lui-même. *Authoress* s'est fait adopter en Angleterre.

» Il suffira que des femmes de lettres d'un *vrai* mérite littéraire et *sans* prétentions consentent à le porter et à *s'en parer*... condition évidemment toute simple ! »

On conçoit quel trouble ces réponses, chacune si persuasive, et toutes si contradictoires, jetèrent dans l'esprit des Académiciennes.

Il fut résolu que ces perplexités seraient soumises à M. Salomon Reinach.

« *Autoresse*, s'écria le maître, ne serait qu'un emprunt à l'anglais, avec suppression de l'*h*; emprunt non suffisamment autorisé par le néologisme *doctoresse*, qui ne semble pas destiné à prévaloir.

» La forme *auteresse* est également à rejeter, car elle n'est pas euphonique.

» Je leur préfère *autrice* : 1^o parce que l'on a déjà *fautrice* ; 2^o parce que les Italiens disent *autrice* ; 3^o parce que le latin *auctrix*, féminin d'*auctor*, se rencontre à la fin du II^{me} siècle après J.-C.

» Mais, ajouta M. Salomon Reinach, il est une autre forme admissible, c'est *auteuse*, par analogie avec *danseuse*, *chauffeuse*, *coiffeuse*.

» Elle offre, il est vrai, cet inconvénient que le suffixe *euse* implique, je ne sais pourquoi, une nuance de dédain. C'est ainsi qu'une *chanteuse* n'est pas aussi estimée qu'une *cantatrice*. On a même proposé — est-ce Théodore de Banville ou Coppée ? — d'écrire en poésie *blanchisseresse*, parce que *blanchisseuse* n'a pas grand air. » Mais la tendance populaire favorise les mots en *euse*.

Le II^{me} siècle après J.-C.! Le latin! L'anglais! Le vieux français! L'argot! *Autrice!* *Auteresse!* *Autoresse!* *Auteuse!* Quel luxe d'arguments! Quelle abondance de termes! Quel chaos d'érudition!

Une suprême inspiration vint heureusement conforter les esprits confondus des aimables enquêteuses : recourir au savant directeur de l'Ecole des Chartes, à M. Paul Meyer! Sans doute sa coutumière témérité créerait-elle un mot neuf. Et à cet état nouveau de femme de lettres, ne faut-il pas un vocable inédit?

Surprise! Réformiste entre tous, M. Paul Meyer fut, cette fois, contre tous, conservateur!

« Je crois qu'on peut se contenter de *femme auteur*. Les autres formes proposées, *autrice*, *auteresse*, quoique assez légitimes en elles-mêmes, auront peine à se faire accepter. On est bien obligé de dire *femme écrivain*, car *écrivaine* déplaît. »

L'effarement causé par de si discordantes professions n'est point encore dissipé... On n'osa pas, dois-je l'avouer, consulter d'autres philologues... En sa séance mémorable du 2 mars, l'Académie de la *Vie heureuse* se refusa à créer un mot nouveau pour désigner les femmes-auteurs. Craignit-elle d'ameuter contre elle les véhémences des philologues? Ou est-ce la malignité publique qu'elle suspecta de vouloir se saisir de l'ingénieux vocable pour qualifier les travers des femmes de lettres?

Quelles qu'en soient les raisons, louangeons cette réserve. C'est au peuple, en effet, à polir et enrichir la langue. Ce faisant, il se soucie peu, je m'en doute, du siècle de Louis XIV, du moyen âge, de Jules César et moins encore d'Aristote! Mais il obéit à des exigences spontanées et aux lois naturelles de développement de la langue.

Sous prétexte d'amendements, il ne la déforme ni ne la mutile.

Les réformes des philologues?... Ce sont là jeux de princes.

(L. J.)

(*Revue Bleue.*)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTS : **Peyres-Possens** : fr. 1600 et autres avantages légaux ; 1^{er} septembre. — **Grandson** (Les Tuilleries) : fr. 1700, plus logement et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 8 sept. — **Chavornay** : fr. 1600 et autres avantages légaux ; 12 sept. — **L'Abbaye** (1^{re} classe) : fr. 1600 et autres avantages légaux ; 12 sept. — **Ormonts-Dessous** (Mosses) : fr. 1600, logement, 20 fr. d'indemnité pour plantage et 8 st. bois à charge de chauffer la salle d'école ; 12 sept.

RÉGENTES : **Moudon** : fr. 1075, plus indemnité pour logement et jardin fr. 230, 6 st. bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 8 sept. — **Tolochenaz** (maîtresse d'ouvrage) : fr. 300 plus le bois nécessaire au chauffage de la salle de couture ; 8 sept. — **Chavannes** (Morges) semi-enfantine : fr. 1000 et autres avantages légaux ; 12 sept.

NOMINATIONS

Régents : MM. Dorier, William, à Orges; Maillard, Fritz, à Oulens sur Echallens; Maurer, Hermann, à Myes et Tannay.

Régentes : Mlles Héris, Marie, à Belmont sur Lausanne; Roux, Jeanne, à Cuarnens; Mme Meylan-von Auw, Jeanne, à Colombier sur Morges; Mlles Cuérel, Louise, à Renens-Gare; Vallotton, Emilie, à Arrissoules.

Mlles Bornand, Amélie, maîtresse d'école enfantine et d'ouvrages, à Cugy; Jaques, Alice, maîtresse d'école enfantine et d'ouvrages, à Commugny; Jan, Isoline, maîtresse d'école enfantine, à Avenches.

BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES

Session d'automne.

Cette session s'ouvrira le 19 septembre; les inscriptions des candidats seront reçues jusqu'au 16 septembre, à la direction du gymnase scientifique. (Finance d'inscription 25 francs).

ÉCOLE INDUSTRIELLE CANTONALE

Une inscription est ouverte pour la nomination d'un maître de langue italienne dans la 2^e année d'études de l'Ecole industrielle cantonale.

Adresser les inscriptions avec titre à l'appui avant le 22 septembre, à 6 heures du soir, au département de l'instruction publique, 2^e service, qui renseignera.

Gymnase classique

L'année scolaire 1905-1906

s'ouvrira le **lundi 4 septembre**, à 2 heures de l'après-midi.

Inscription des élèves sortant du Collège cantonal et des collèges communaux, ainsi que des candidats aux examens d'entrée, **lundi 4 septembre**, à 2 h., au bureau de la direction du Gymnase, Cité.

Examens d'entrée, mardi 5 septembre, à 8 h. du matin.

Débuts des cours, **mercredi 6 septembre**, à 7 h. du matin.

COLLÈGE CANTONAL. — Pour cause de travaux au bâtiment du collège cantonal, les vacances de cet établissement sont prolongées d'une semaine.

Rentrée le 11 septembre, à 2 heures.

NOMINATION

Dans sa séance du 25 août, le Conseil d'Etat a nommé M. Armand Le Fèvre, actuellement suffragant à Chevroux, au poste de pasteur de la paroisse de Faoug.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : Assurances au décès, — assurances mixtes, — assurances combinées, — assurances pour dotation d'enfants.

Conditions libératrices. — Policees gratuites.

RENTES VIAGÈRES aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne à Lausanne ; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey ; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon ; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Holland. à Genève.

H985*x

Siège social : rue de Hollande, 10, Genève

Cours d'écriture ronde et gothique avec direction, par F. Bollinger. Edition française, prix 1 fr. Aux écoles, grand rabais. S'adresser à Bollinger-Frey, Bâle.

FRUTIGEN Berner-Oberland
Bahnhof-Hotel und Restaurant.

Schulen, Vereinen u. Gesellschaften bestens empfohlen.

Geräumige Lokalitäten. Grosse Glasveranda, Eigene Wagen. Billige Arrangements. Besitzer : Fr. Hodler-Hegger.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHATEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Les
MACHINES A COUDRE

 **SINGER**

qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

ou

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR } Le plus grand **progrès** réalisé ;
} Les **perfectionnements** les plus récents ;
} **Marche la plus douce** ;
} Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
} Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde en-**
} **tier**, etc.

*Ce succès immense et sans précédent
rouve sans contestation possible la supériorité des machines à coudre
SINGER*

Paiements faciles par termes — Escompte au comptant

*S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER***

Direction pour la Suisse

13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

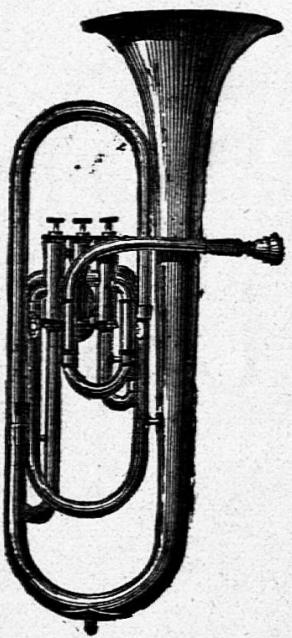
Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



Ne manquez pas
d'essayer les instruments
DE LA
MANUFACTURE GÉNÉRALE
d'INSTRUMENTS de MUSIQUE

Fætisch Frères

A LAUSANNE

Succursales à Vevey et à Paris

Maison de confiance, fondée en 1804

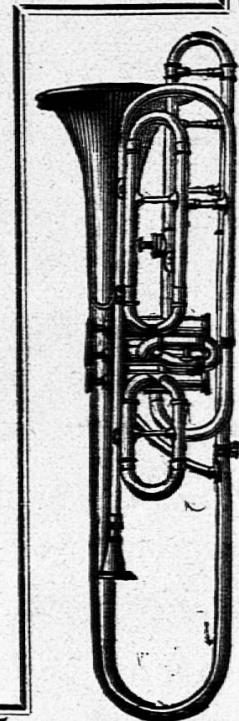
NOS INSTRUMENTS, A VENT ET A CORDES

Pianos et Harmoniums

Sont reconnus les meilleurs

Vous en serez persuadés en faisant un essai. D'autres fabriques vendent des instruments à des prix plus élevés mais ils ne sont pas d'une qualité meilleure malgré cette élévation de prix. Catalogue gratis.

CORDES, 1^{er} choix pour tous les instruments



DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLI^e ANNÉE — N^os 36-37.

LAUSANNE — 16 septembre 1905



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · REUDIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BENOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHATEL : G. Hintenlang, instituteur, Noirague.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



Ecole normale du canton de Vaud

Formation du personnel enseignant pour les travaux à l'aiguille et les écoles enfantines.

Des cours spéciaux seront donnés du **1^{er} novembre 1905 au 1^{er} juillet suivant**, en vue de la préparation des jeunes filles qui désirent se vouer à cet enseignement.

Ces cours sont organisés de façon à ce que les élèves qui les suivent puissent obtenir, si elles le désirent, les deux brevets spéciaux.

Les examens d'admission auront lieu à l'Ecole normale, le lundi **9 octobre prochain, à 8 heures du matin**.

Les personnes qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné **avant le 4 octobre prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

1. Un acte de naissance ; et, pour les étrangères au canton, un acte d'origine ;
2. Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
3. Une déclaration portant que, si elles reçoivent une bourse, elles s'engagent à desservir pendant 3 ans au moins une école d'ouvrages ou une école enfantine dans le canton, après l'obtention de leur **diplôme**.

Les aspirantes qui, en cas d'admission, désirent être mises au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Pour être admises, les aspirantes doivent être âgées de 17 ans au moins dans l'année, subir l'examen médical prévu pour l'admission à l'Ecole normale des jeunes filles, ainsi qu'un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire **dans les limites fixées par le règlement des Ecoles normales**.

Ce règlement sera envoyé sur demande.

F. GUEX.

Ecole normale du canton de Vaud

LES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

pour l'obtention du brevet de capacité en vue de l'enseignement primaire auront lieu à Lausanne, les 10 et 11 octobre, à 8 h. du matin.

Les aspirants et aspirantes doivent adresser leurs demandes d'inscription au Département de l'Instruction publique, jusqu'au 4 octobre, à 6 h. du soir. H33998L



Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEN-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Vient de paraître :

Les Penseurs de la Grèce. Histoire de la philosophie antique, par TH. GOMPERZ. Ouvrage traduit de la deuxième édition allemande par AUG. REYMOND, professeur.

En vente : Tome I. In-8° de XVI-544 pages. Précedé d'une préface de M. A. CROISET de l'Institut. **Prix : Fr. 10**

Petit Larousse illustré

Nouveau Dictionnaire manuel encyclopédique : 1664 pages — 5800 gravures — 680 portraits — 130 tableaux encyclopédiques — 120 cartes géographiques.

Reliure souple pleine peau, Fr. 7,50; relié toile, Fr. 5

LIVRES DE CLASSE

adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève.

„ATAR“ (S. A.) ÉDITEUR

Cité, 20, Genève

LESCAZE, A. Premières leçons intuitives d'allemand, troisième édition.

75 c.

Manuel pratique de langue allemande, 1^{re} partie, 5^{me} édition.
(Médaille d'argent à l'Exposition de Genève 1896). 1 fr. 50

Manuel pratique de langue allemande, 2^e partie, troisième édition.

Lehrbuch , 1 ^{re} partie. Illustré.	3 fr.
Lehrbuch , 2 ^{me} partie. Illustré.	1 fr. 40

CORRÉS. Exercices et problèmes d'arithmétique.

BAZ, A. Exercices et problèmes d'arithmétique. 1^{re} série (élèves de 7 à 9 ans). 70 c.

1^{re} série (élèves de 7 à 9 ans).
» livre du maître.

2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans).	90 c.
» livre du maître.	1 fr. 40
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans).	1 fr. 20
» livre du maître.	1 fr. 80

Exercices et problèmes de géométrie et de toisé. Problèmes constructifs.

Solutionnaire de géométrie.

DUCHOSAL, M. **Notions élémentaires d'instruction civique.** 60 c.
PITTARD, Eug., prof. **Premiers éléments d'histoire naturelle,** 2^{me} édi-
tion. 2 fr. 75

CHARBONNAIS, A. Livre de lecture. 2 fr. 75
tion. 1 fr. 80

ROULLIER-LEUBA, prof. **Nouveau traité complet de sténographie française** Aimé Paris, (Ouvrage officiel de l'Union sténographique

suisse Aimé-Paris). Cartonné 3 fr. Broché 2 fr. 50

D'HUN, W. **Parlons français.** 14^{me} mille.
160 p. (édition revue et augmentée.)

Ensuite de dédoublement

les deux postes nouvellement créés d'institutrices aux classes inférieures de **Lugnorre** et de **Motter** (Vully fribourgeois) sont mis au concours.

Traitements : fr. 800, plus logement, affouage, jardin. Les inscriptions avec dépôt des papiers seront reçues à la Préfecture de Morat jusqu'au 26 septembre inclusivement. Les brevets d'autres cantons sont admis. Examen de concours réservé.

Jeune instituteur

cherche chambre et pension pendant ses vacances, de préférence à la campagne.

Adresser les offre à R. Meyer, Pfisterngasse, 65, Berthoud (Berne).

Fabrication de Cahiers d'école

EN BONNES QUALITÉS

Maison de gros pour fournitures scolaires

Prix courant à disposition ☺ Prix très avantageux

Fournisseurs de nombreuses commissions scolaires

Se recommandent

LES FILS de J. KUPFERSCHMID, Bienne

Maison fondée en 1884

P. BAILLOD & CIE

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÉVRERIE

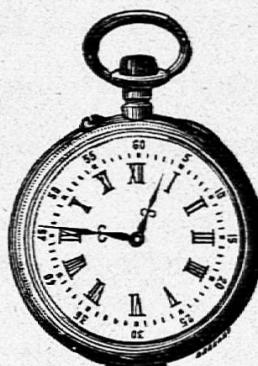


CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.



LAUSANNE

Place Centrale



Chronomètres

Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.